

Revue de presse hebdo 023

DU VENDREDI, 15 AVRIL 2016

La semaine du 11 au 17 avril 2016 a été marquée dans la presse au Togo par le renforcement de l'axe de coopération entre l'Égypte et le Togo, les inquiétudes de l'opposition au sujet de la décentralisation et les élections locales en perspective, les inquiétudes au Togo suite à une perquisition du siège de Bolloré à Paris, les inquiétudes de certaines associations face aux innovations introduites dans la loi du 1^{er} juillet 1901 par le Conseil des ministres du 7 avril dernier.

Pour en parler, nous avons parcouru quelques journaux de la semaine.

Coopération : l'axe Lomé-Le Caire renforcé

La visite officielle du président Faure Gnassingbé au Caire en Égypte du 10 au 12 avril 2016 a été une occasion pour la signature de plusieurs accords qui prennent en compte plusieurs domaines de coopération : la santé, l'urbanisme, l'habitat, la culture, les sports, l'agriculture et la communication.

« Lomé et le Caire désormais liés par un mémorandum d'entente », titre **Forum de la semaine** n°2100 du 12 avril 2016 qui précise par exemple que dans le cadre culturel, les deux pays ont opté pour la diffusion réciproque des programmes audiovisuels de leurs médias publics. La même information est traitée par **Le médium** n°212 du 12 au 18 avril 2016 sous le titre « Coopération sud-sud : le Togo et l'Égypte optent pour des contacts constants. Pour **La lanterne** n°268 du 13 avril 2016, c'est une bonne nouvelle pour les Togolais. Ce que **Flambeau des démocrates** n°446 du 14 avril 2016 retient de ce séjour égyptien, c'est la rencontre avec les responsables d'African Export-Import Bank (Afreximbank). Il aurait été question du phosphate togolais, ce qui laisse entendre au journal que probablement le Togo pourra transformer bientôt son phosphate sur place. Sous le titre « Séjour du chef de l'État au Caire : de nouveaux accords consolident la coopération entre le Togo et l'Égypte », **Togo-Presse** n°9769 du 14 avril 2016 précise que plusieurs activités ont marqué cette visite qui concourt à créer une coopération économique dynamique entre plusieurs acteurs et des opportunités d'investissement au Togo. » « Une occasion de mettre sur les rails le nouveau partenariat égypto-togolais pour une coopération dynamique axée sur le développement », s'exclame **Golfe info** du 14 avril 2016. Sous le titre « Faure Gnassingbé en négociateur au Caire », **Le canard indépendant** n°548 du 15 avril 2016 annonce l'arrivée dans les prochains jours à Lomé d'une mission de prospection des investisseurs et hommes d'affaires égyptiens.

La décentralisation et les élections locales

Dans le cadre des futures élections locales et des échanges avec la diaspora, le ministre BoukpeSSI de l'administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales devrait animer le 12 avril dernier une conférence relative au développement local et à la décentralisation au Togo.

Pour **Le correcteur** n°688 du 11 avril 2016, « Payadowa BoukpeSSI est en mission de mendicité et de recherche d'une caution imméritée à Paris. » « Décentralisation et élections locales au Togo : la rencontre Payadowa BoukpeSSI-Diaspora à Paris reportée à une date ultérieure », s'exclame **Forum de la semaine** n°2100 du 12 avril 2016 qui cite le site icilome.com. « Selon certaines sources, écrit le journal, c'est dans le cadre de l'organisation des élections locales que le gouvernement a récemment, au cours d'un Conseil des Ministres, annoncé 'la communalisation du pays' et la création de quatre (4) nouvelles préfectures, notamment la préfecture d'Agoè, la préfecture de Mò, la préfecture de l'Oti et la préfecture de Naki-Est. » « Report du débat sur la décentralisation à Paris : Payadowa BoukpeSSI a-t-il renoncé à sa conférence ? », s'interroge **Liberté** n°2172 du 12 avril 2016 qui indique que « pour l'heure, aucune nouvelle date n'a été fixée pour cette conférence qui dénote de la volonté du

gouvernement de ne pas discuter de la décentralisation avec l'opposition. » « L'opération de charme de Payadowa Boukèssi à Paris a-t-elle pris l'eau ? », se demande à son tour **L'alternative** n°514 du 12 avril 2016 qui se dit que c'est un coup d'essai qui n'a pas marché. Reste à savoir s'il sera reconduit ou carrément annulé. **Le perroquet** n°329 du 14 avril 2016 traite du même sujet sous le titre « Décentralisation : la vente du faux charme de la décentralisation n'aura pas lieu. »

Toujours en relation avec les élections locales, Le Cap 2015 était en conférence de presse le 8 avril dernier pour dénoncer une préparation unilatérale, tronquée et biaisée de la décentralisation. « CAP 2015 verse dans l'accusation et la récupération », s'exclame **Nouvelle opinion** n°478 du 11 avril 2016. Selon le journal, « ce que les partis membres de CAP 2015 devraient faire, c'est d'organiser des campagnes de sensibilisation auprès des populations en se mettant en ordre de bataille au lieu d'accuser le pouvoir à tort ou à raison. » **L'indépendant express** n°368 du 12 avril 2016 publie la déclaration liminaire de Cap 2015 qui condamne « la conduite unilatérale et en catimini du processus en cours. » **Le perroquet** n°329 du 14 avril 2016 publie la déclaration liminaire sous le titre « Le CAP 2015 dénonce les magouilles du pouvoir. » Citant une dépêche de l'Agence **Afreepress**, le même sujet est abordé par **Le médium** n°212 du 12 au 18 avril 2016 sous le titre « Le CAP 2015 appelle le gouvernement à surseoir à l'organisation unilatérale des élections locales. C'est sous le titre « Décentralisation des élections locales : le CAP 2015 dénonce la démarche solitaire du gouvernement » que **La dépêche** n°817 du 13 avril 2016 en parle. Dans une réflexion publiée par **Liberté** n°2173 du 13 avril 2016, Sese-Rekuah Ayéva, président de l'Association togolaise de lutte contre la manipulation des consciences (ATLMC) pense qu'il est à redouter que « à l'instar de l'élection présidentielle de 2015, le système de tricherie en vigueur au Togo depuis des décades ne vienne les prendre en otage. » Ce n'est pas l'avis de **Forum de la semaine** n°2103 du 15 avril 2016 qui pense que « ceux qui défendent et revendiquent à l'opposition la primauté dans les discussions sur la décentralisation craignent simplement de se voir ravir la vedette par une société civile plus organisée, plus unie et plus entreprenante. »

Bolloré : une perquisition à Paris qui soulève des inquiétudes au Togo

La perquisition au siège de Bolloré le 8 avril dernier à Paris a des échos en Guinée et au Togo surtout qu'on sait la place du groupe Bolloré dans l'économie togolaise et surtout dans les affaires portuaires à Lomé où il a investi plus de 300 milliards de francs CFA pour les travaux de la construction du 3^{ème} quai.

« La grande bataille des ports africains ressurgit », s'exclame **togomatin** n°80 du 14 avril 2016 qui pense que ce n'est plus ni moins « une résurgence de la bataille impitoyable des grands groupes d'intérêts du monde autour des ports africains. » « A Lomé où les nombreux investissements de Bolloré suscitent admiration et espoir, indique **Le canard indépendant** n°548 du 15 avril 2016, on espère que l'enquête initiée par le parquet de Paris situerait l'opinion sur les conditions réelles dans lesquelles ce marché a été octroyé à ce groupe. » **Liberté** n°2175 du 15 avril 2016 s'interroge en pensant que derrière cette perquisition se trouverait la main de Jacques Dupuydauby, l'ennemi d'affaires de Vincent Bolloré, « chassé du Togo comme un malpropre. » « L'état se resserre-t-il autour du seigneur des ports africains ?, se demande **L'alternative** n°515 du 15 avril 2016 qui avance que la Justice est aux trousses de Bolloré et Pefaco pour leurs activités en Guinée et au Togo. **Forum de la semaine** n°2103 du 15 avril 2016 titre sur le même sujet : « Mis en cause, Grup Pefaco déterminé à laver son honneur ». Le journal présente Grup Pefaco en quelques points à savoir ses activités dans les secteurs des Jeux&Loisirs et de l'hôtellerie.

Loi 1^{er} juillet 1901 : des innovations qui font grincer des dents

Le Conseil des ministres du jeudi 7 avril 2016 a adopté un projet de loi qui vise à corriger les limites de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations actuellement en vigueur, et à régir le domaine de la création et de la gestion des structures associatives. Des voix s'élèvent pour condamner ces nouvelles dispositions relayées dans les journaux qui parlent de musellement des associations, ce qui ne dit pas son nom.

« Libertés publiques/Après la quasi-neutralisation des partis politiques : les associations dans le collimateur du pouvoir Faure Gnassingbé », titre **Liberté** n°2171 du 11 avril 2016. Le quotidien reconnaît que la nouveauté introduite permettra forcément « d'identifier les associations actives, celles qui n'existent que de nom et éventuellement les dissoudre, bref d'assainir le secteur. » L'association 'Bâtir le Togo' de Me Jean Degli s'est dite inquiète par rapport à ces modifications. Elle demande que le texte soit largement discuté avec la société civile avant l'envoi à l'assemblée nationale pour être soumis au vote. Les échos de ce communiqué sont rapportés dans les colonnes de **Forum de la semaine** n°2101 du 13 avril 2016. Le même communiqué est publié par **Liberté** n°2173 du 13 avril 2016. « Les patrons des Associations fantômes aux méthodes peu orthodoxes inquiets », note **Waraa les vainqueurs** n°107 du 14 avril 2016. Selon **Le changement** n°502 du 14 avril 2016, il s'agit d'un musèlement de la liberté associative au Togo ou encore d'un projet de loi élaboré en catimini pour régir les libertés associatives adopté par le gouvernement. « Un texte qui fait grincer les dents en attendant son passage à l'Assemblée nationale », s'exclame **La lanterne** n°268 du 13 avril 2016 qui se demande « si la France que le Togo copie en matière de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative à la création des associations y a aussi apporté des innovations. » « Les associations, creusets et reflets d'idées, ne méritent pas cette forme de sacrifice. Il faut plutôt les soutenir », pense **togomatin** n°80 du 14 avril 2016. « Même s'il y a une nécessité de recadrer les associations et autres, le gouvernement doit revoir sa copie pour clarifier la situation et pour éviter une psychose inutile aux responsables des associations », indique **Le canard indépendant** n°548 du 15 avril 2016. Dans une déclaration liminaire publiée dans les colonnes de **Liberté** n°2175 et **L'alternative** n°515 du 15 avril 2016, le réseau Horizon Mahatma Gandhi (HOMAGAN), Action Solidarité Urgence et Développement (Action SUD), Association des Victimes de Torture au Togo (ASVITO) et le Comité de Réflexion et d'Action pour la Promotion des Droits de l'Homme (CRAPH) dénoncent la démarche unilatérale du gouvernement et appelle à la mobilisation.

Voilà pour l'essentiel et bonne réception, car ainsi va la presse togolaise qui vous invite à méditer ce proverbe wolof du Sénégal : **“ On ne connaît l'utilité des fesses qu'au moment de s'asseoir. ”**

Lomé, le 15 avril 2016

L'expert national

Amévi DABLA